Image not found or type unknown

Prestation compensatoire divorce

Par **Alexbuchon**, le **02/07/2014** à **19:35**

Bonjour,
Je suis actuellement en procédure de divorce à l'amiable. 15 ans de mariage. 20 ans de vie commune.
J'ai découvert que mon mari me trompait depuis plus de 3 ans , mais je ne veux pas entamer de procédure pour faute afin de préserver notre fils et que cela se passe plus rapidement.
Mon mari gagne 70 000 euros net par an soit environ 5800 euros net par mois. De plus il dispose d'une voiture de service.
Quant à moi j'ai créé mon entreprise en profession libérale il y a 4 ans et je rembourse le prêt immobilier qui a été nécessaire pour faire les travaux à notre domicile afin que je puisse y exercer en tant qu'art-thérapeute.
Je n'arrive pas à dégager de bénéfice après remboursement du prêt , ursaaf, Rsi, Cipav, taxe foncière professionnelle, etc.
Notre séparation entraînant la vente de notre maison je perds donc mon local professionnel et aussi mon travail. Je me retrouverai donc sans revenus à partir de juillet 2014.
De plus j'ai sacrifié ma carrière (tout en ayant toujours travaillé mais en étant obligée d'adapter mes horaires) pour m'occuper de notre fils handicapé afin de gérer les séances de kiné 2 à 3 fois par semaines depuis 10 ans. D'où faibles revenus, très faible retraite et bientôt plus de revenus du tout. Et ce n'est pas faute de chercher du travail!!!
Nous possédons une maison qui devrait nous rapporter chacun 160 000 euros après vente.
Pour me reloger je serai obligée d'acheter car pas solvable pour un bailleur car sans revenu.
En région parisienne les prix sont très élevés.
Jusqu'à il a 2 semaines mon mari était d'accord pour me verser une prestation compensatoire de 75 000 euros soit à peu près l'équivalent d'un an de salaire pour lui. Et il a soudainement changé d'avis lors du RDv à 4 en proposant 25 000 euros de moins.
Son avocate prétendant que c'est mon libre choix d'avoir moins travaillé pour m'occuper de mon fils !!!
Croit-elle seulement que l'on choisi d'avoir un enfant handicapé?
Et de s'en occuper parce que le père ne le fait pas?
Trouvez- vous que le montant de la prestation compensatoire que je demande soit exorbitant?
Ps : ajoutons à cela qu'il a juste ruiné ma vie dans tous les sens du terme!
Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/07/2014** à **14:50**

Bonjour,
que votre mari veuille ou ne veuille pas vous verser une somme en tant que prestation

compensatoire ne change rien ! c'est le juge qui décidera ! Qu'en dit votre avocat ?

Par **Alexbuchon**, le **04/07/2014** à **17:16**

Il dit qu'il faut en rediscuter avec lui...
Ma question est : est-ce que ce montant est si exorbitant que ça?
Est-ce que le juge ne risque pas de proposer encore moins?

Par **Alexbuchon**, le **04/07/2014** à **17:16**

Il dit qu'il faut en rediscuter avec lui...
Ma question est : est-ce que ce montant est si exorbitant que ça?
Est-ce que le juge ne risque pas de proposer encore moins?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés